

FACTURE N° 20251000000094

A TALENCE, le 02/07/2024

Nos Références à rappeler:

N° Client: 60984915300042

FACTURE N°: 20251000000094

Vos Références:**BDC/Contrat/Dossier :-**

N° Siret: 60984915300042

N° TVA Intra :

REDUCIO POUR LE COMPTE DE LILLY FRANCE
5 RUE DU TALUS67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
FRANCE

Nom Prénom Apprenant: Remzi TOSUN

N° Individu: I88852

Intitulé formation:

ESC Programme Grande Ecole

Date de début du contrat: 04/09/2023

Date de fin de contrat: 06/09/2024

Scolarité :

Descriptif **U** **Qté** **P.U. HT** **% remise** **Code TVA** **Montant HT**

ESC Programme Grande Ecole - Reste à charge		1.00	5,450.00 €			5,450.00 €
---	--	------	------------	--	--	------------

Modalités de paiement:

Mode: Virement

IBAN Kedge BS : FR7630004028110001120676683

BIC: BNPAFRPPXXX

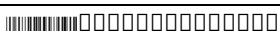
Échéances de paiement:

Échéance	Montant
31/08/2024	5,450.00€

Code TVA T0 = exonéré TVA art 261 à 261E du CGI

Code TVA Taux Base HT Montant TVA

Total Remise	0.00€
Total montant HT	5,450.00€
TVA (*)	0.00€
Total montant TTC	5,450.00€
Acompte et ou Bourse	0.00€
Net à payer	5,450.00€
(*) TVA acquittée sur les débits selon autorisation	
Coupon à découper à joindre à votre règlement par cheque	

N° Client: 60984915300042 N° Facture: 2025100000 Code barre: 

Montant facture : 5,450.00€

KEDGE Business School - Centre de Formation des Apprentis

SIÈGE SOCIAL - 680 cours de la Libération - 33405 TALENCE CEDEX - FRANCE

N° UAI : 0333326L N° Déclaration activité : 93 13 13 40 113 -

Association loi 1901 à but non lucratif SIRET CFA 514005123 00062 -

TVA Intracommunautaire FR76514005123 - APE 8542Z

Pour les entreprises : indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

www.kedgbs.com

BORDEAUX - DAKAR - MARSEILLE - PARIS - TOULON - SUZHOU

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

1/ Date de paiement :

30 jours fin de mois à compter de la date de facturation.

Se référer à la convention de formation et/ou à l'annexe financière qui vous a été transmise lors du conventionnement de l'Apprentissage, en début de parcours scolaire.

2/ Modalités de paiement :

Chèque à l'ordre de KEDGE BS ou virement bancaire, merci de rappeler les références des factures réglées ou d'envoyer le détail du règlement au mail précisé dans l'article 7.

3/ Recouvrement :

En cas de retard de paiement une 1ère relance en courrier simple est envoyée 15 jours après la date d'échéance du paiement de la facture. Si le paiement n'est pas effectué 15 jours après, une 2ème relance par courrier simple est envoyée. A défaut de régularisation dans les 15 jours une 3ème relance par courrier recommandé est envoyée. Si le paiement n'est pas effectué un courrier informant de la mise en contentieux est envoyé et les frais générés par cette procédure sont à la charge du client.

4/ Pénalités :

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate des sommes restant dues sur lesquelles s'appliquent des pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courront du jour de la livraison du bien ou de la date d'exécution du service jusqu'au paiement effectif des sommes dues. Pour les entreprises, en plus de ces pénalités une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement due au créancier sera appliquée en cas de retard de paiement (selon l'art L441-3 du Code du Commerce).

5/ Juridiction :

Se référer à la convention de formation établie lors du conventionnement, en début de parcours scolaire.

6/ Escompte:

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

7/ Contacts :

Courriel - comptabilite-alternance@kedgebs.com

Téléphone - 0 800 730 992 (service et appel gratuits)

KEDGE Business School - Centre de Formation des Apprentis

SIÈGE SOCIAL - 680 cours de la Libération - 33405 TALENCE CEDEX - FRANCE

N° UAI : 0333326L N° Déclaration activité : 93 13 13 40 113 -

Association loi 1901 à but non lucratif SIRET CFA 514005123 00062 -

TVA Intracommunautaire FR76514005123 - APE 8542Z

Pour les entreprises : indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

www.kedgebs.com



BORDEAUX - DAKAR - MARSEILLE - PARIS - TOULON - SUZHOU